

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil municipal. Je propose que M. Garcia fasse l'appel. Merci.

Monsieur Yves GARCIA, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Catherine QUET, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Gilles PRIAUD, Olivier MAYOR, Véronique DECOMBIS, Marie-Angélique GODIN, Nabila BRAHMIA, Géraldine GOUIN, Jade REYNAUD, Jocelyn PLANELLES, Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Grégory GABANOU.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,
Carole FALCO, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur EINAUDI
Didier TRONC, Adjoint au Maire, procuration à Monsieur GARCIA
Alain BERNARDET, Conseiller municipal, procuration à Madame AYOT
Patrick GRIMALDI, Conseiller municipal, procuration à Madame CAMOIN
François SLOTTA, Conseillère municipale, procuration à Monsieur IMBERT
Loïc RAOULT, Conseiller municipal, procuration à Monsieur CASADO
Lara CABBILLAU, Conseillère municipale, procuration à Madame BRAHMIA
Jérémy SIERRA, Conseiller municipal, procuration à Madame DECOMBIS
Barbara LOPEZ, Conseillère municipale, procuration à Madame TRAMONTIN
Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère municipale, procuration à Monsieur BREMAUD
Michel CAILLAT, Conseiller municipal.

Absent :

Sandy POLETTO, Conseiller municipal
Rose CRIADO, Conseillère municipale.

M. le MAIRE.- Merci. On excusera beaucoup de nos collègues, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, une grande majorité étant touchée par la grippe.

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Je vais commencer ce Conseil municipal par les communications. Elles seront fort réduites aujourd'hui, puisqu'elles vont se limiter à l'hommage à un de nos disparus, ou plutôt une : Martine Scognamiglio. Elle est décédée le 28 février à l'âge de 66 ans. Elle a été secrétaire administrative à l'AFPA d'Istres pendant toute sa carrière

professionnelle. Dès sa retraite, elle s'est impliquée au Resto du Cœur en tant que bénévole, et cela durant trois ans. Malheureusement, elle a dû quitter cette association en raison de son état de santé, puis la maladie l'a emportée à un âge empêchant ainsi de profiter d'une retraite bien méritée, après 30 années de travail.

J'ai une pensée particulière pour son frère Joseph, qui a été Adjoint et Conseiller municipal à Istres de 2001 à 2008, et bien sûr pour sa famille, sa fille Sandrine et son petit-fils Faustin, dont elle s'est beaucoup occupée. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille, et moi ma reconnaissance pour le bon accueil et le bon travail que j'ai pu faire avec elle lorsque, sous l'égide de M. Jean-Louis Réquéna, le directeur de l'époque, elle s'occupait de tous les dossiers de l'AFPA, pour lesquels nous étions en relation.

Je vous demande de vous lever et de lui rendre hommage.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

B – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2025

M. le MAIRE.- Je vous demande d'approuver le procès-verbal à la séance du 20 février 2025. Y a-t-il une intervention ? Non.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

C – Décisions valant délibérations du 1^{er} au 28 février 2025

M. le MAIRE.- Vous avez sous vos yeux les décisions valant délibérations du 1^{er} au 28 février 2025. Y a-t-il un commentaire ou une demande ? Non.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

FINANCES

1- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Mme JOULIA

M. le MAIRE.- Ce rapport a son importance, puisque la loi nous oblige à le mettre en numéro 1.

Mme JOULIA.- Et je m'en réjouis, en tant qu'élue déléguée aux droits des femmes.

Ces dernières années, plusieurs lois sont venues préciser et conforter cette obligation d'égalité professionnelle. La dernière en date, d'août 2019, de transformation de la Fonction publique, a nécessité de la part de l'ensemble des collectivités l'élaboration d'un plan relatif à l'égalité professionnelle, incluant notamment des mesures sur la résorption des écarts de rémunération puisque, on le sait tous, cela reste d'actualité. Mais on verra qu'il y a des causes.

Ce rapport comportera deux volets : un volet interne sur la politique de nos Ressources humaines, que je remercie d'avoir préparé ce rapport en étroite collaboration avec le délégué au personnel, et un volet sur les politiques territoriales mises en œuvre par la Collectivité de manière plus globale.

Sur l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la Ville, je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive mais une synthèse. Il est intéressant de s'arrêter sur certains pans du dossier. Sur la répartition hommes-femmes, nous avons 68,3 % de femmes, donc plus de femmes que d'hommes. Vous déduisez le nombre d'hommes. On voit une part de la population, au niveau des âges, qui est très importante entre 50 et 60 ans. Cela va occasionner des départs à la retraite prochainement, dans les années qui viennent, à moins que l'âge de départ soit encore nettement reculé. L'avenir nous le dira !

Sur les catégories A, B et C, il y a plus de femmes que d'hommes dans les trois catégories. Pour parler salaire, il y a toujours un écart entre les hommes et les femmes, au bénéfice des hommes, et ce dans les trois catégories, avec quelques centaines d'euros quand même par mois qui manquent aux femmes. On verra quelles en sont les causes un peu plus loin. C'est un peu mieux au niveau du CCAS, où les écarts sont un peu moins importants. En catégorie B, les femmes dépassent même un peu les hommes, dans les encadrements. On peut noter les choses positives aussi, quand elles existent.

Il y a toujours des filières majoritairement féminines ou majoritairement masculines. Vous devinez ou vous connaissez lesquelles : la filière sociale, la filière administrative, les filières de l'animation, le médico-social et les filières techniques dans lesquelles sont les agents d'entretien. Ce sont les majoritairement féminines. En majoritairement masculine, ce sont essentiellement les filières de la sécurité et du sport, même si on peut noter que, en 2024, il y a une légère augmentation par rapport à 2023 du nombre de femmes : on est passé de 27,7 %, dans ces filières, à 37,5 %. C'est un autre combat à mener pour les femmes, et pour les jeunes filles en particulier : prendre confiance en elles dans toutes les filières et tous les domaines scientifiques, métiers d'ingénieurs ou métiers de l'aéronautique. Ici, c'est une part importante de l'emploi. On sait bien qu'il y a des freins, qui sont de l'ordre des préjugés, des représentations, voulant que les filles seraient moins bonnes que les garçons, ce qui, bien évidemment, n'est pas vrai.

Sur le temps de travail, les temps partiels sont dans une écrasante majorité pris par les femmes, tout comme la mise en disponibilité. Sur les temps partiels, il y a 99 femmes et 12 hommes. En disponibilité, il y avait 59 agents en 2023 et il y en a 49 en 2024. Cela tend à se réguler un peu. Quand on regarde bien ce qu'il se passe au niveau de l'absentéisme, on a les clés qui font que les salaires sont moins importants. C'est un peu comme une photographie de la société : comment cela se passe-t-il dans les foyers, dans les familles, au niveau de certains moments de la vie ?

Avant de parler des moments de la vie, sur l'absentéisme, il y a plus d'accidents de service chez les femmes, plus de congés de longues maladies et plus de maladies professionnelles. La maternité est bien sûr à 56 pour les femmes et 0 pour les hommes, mais les absences pour paternité sont 0, bien sûr, pour les femmes, mais 11 seulement pour les hommes. Au niveau sociétal, il y a quelque chose dans le partage et dans le fait que les hommes ont le droit aussi d'accompagner les premiers moments de la vie de l'enfant et donc à des congés de paternité.

Comment cela se passe-t-il au niveau de l'absentéisme pour ce qui se passe au quotidien ? Mariage des agents : 13 pour les femmes, 0 pour les hommes. Mariage des enfants : 12 pour les femmes et 3,5 pour les hommes. Décès dans la famille : 145 pour les femmes et 40 pour les hommes. Pour l'hospitalisation d'un conjoint, la femme est absente à hauteur de 51 jours et l'homme de 15. Pour l'hospitalisation des enfants : 28 pour les femmes et 0 pour les hommes. Pour l'hospitalisation des parents : 51 pour les femmes et 5 pour les hommes. C'est un constat, mais c'est une image de la société. Cela veut dire qu'on est encore dans une pratique – pas seulement une représentation – où c'est la femme qui s'occupe des moments importants de la vie, de tout ce qui arrive dans la famille, des

accidents de parcours. On attend encore de la femme, dans la société actuelle, qu'elle travaille, qu'elle soit forte, mais aussi qu'elle s'occupe des enfants, des parents malades, du foyer. Et encore, je ne vous parle pas des tâches ménagères. C'est vraiment un combat à mener, pour que cette égalité entre les hommes et les femmes soit une réalité et quelque chose qui soit pris en compte au quotidien, à l'école où il faut que les filles soient plus en confiance, chez les jeunes pour avoir des métiers qui ne sont pas que des métiers d'hommes, et tout au long de la vie. Arrivé au moment de la retraite, les retraites des femmes, bien évidemment, pour tout ce que l'on vient de dire, sont moins élevées que celles des hommes.

Cela va aller, je pense, pour le premier volet, mais c'est parlant. Il y a quand même des choses fortes qui en sortent.

La Ville mène des actions dans ce domaine, à travers des dispositifs qui ne concernent pas que les femmes, mais dans lesquels les femmes sont souvent très représentées. Il y a la Maison régionale de santé, qui a des permanences et différents partenaires associatifs qui viennent : le planning familial bien sûr, l'association Ville-Libre qui s'occupe de la lutte contre l'alcoolisme – on sait très bien que l'alcoolisme féminin est moins bien vécu par la société et plus sévère que l'alcoolisme masculin –, des ateliers d'art-thérapie et des moments forts comme Octobre Rose. Il y a aussi ce fameux Service des familles monoparentales en difficulté. Je veux saluer ici le travail remarquable qui est fait par la responsable de ce service, Latifa Bisbis, qui accompagne les femmes dans toutes les démarches qu'elles peuvent avoir à faire dans ce parcours. Il s'agit parfois simplement d'avoir un logement adapté, parce qu'elles ont des enfants. Ce sont des familles en difficulté mais, parmi les familles en difficulté, il y a souvent 20 à 30 % de femmes qui sont aussi victimes de violences conjugales. Il faut les accompagner dans le dépôt de plaintes, qui n'est pas simple, puisqu'énormément de plaintes sont encore classées sans suite actuellement. Pour tout ce qui concerne l'accueil des victimes, ce Service est très important et capital dans ce domaine.

Je vais vous faire la synthèse du Service. Le nombre de personnes reçues a légèrement diminué en 2024, avec une proportion similaire de femmes, qui représentent environ 92 % des personnes reçues. De temps en temps, il y a un homme et il faut s'en occuper, notamment dans le cadre des violences intraconjugales. Il y a une hausse significative du nombre de victimes de violences, passant de 23 à 32 en 2024. Un plus grand nombre de victimes a entrepris des démarches judiciaires. C'est un beau résultat. S'il y a plus de plaintes, c'est aussi que le service qui est développé et qui les accompagne les sécurise dans ce parcours pour oser porter plainte. Souvent, elles n'osent pas porter plainte, craignant le harcèlement du conjoint, etc.

L'attribution de logement est très attentive à ces cas de femmes avec des enfants qui ont besoin de logement. Elles ont souvent peu de moyens. La pension alimentaire n'est pas toujours versée. Cet accompagnement par le service Logement est très important pour les demandes de logement des femmes, qui aussi souvent la double ou triple peine : besoin d'un logement, besoin d'être accompagnée et besoin d'un travail.

Le Service familles monoparentales a connu une évolution significative en 2024 en matière d'accompagnement des victimes de violences et de demandes de logement. Néanmoins, le taux d'attribution de logements reste un sujet vraiment brûlant. L'aboutissement du projet Edilys, dans lequel des logements d'urgence sont prévus, à la fois pour les jeunes mais aussi pour accompagner ces femmes, donnera des solutions, par rapport à l'urgence qu'il y a quand une femme se retrouve dehors la nuit, avec deux enfants et sa voiture. C'est une réalité aussi.

Il y a aussi – j'en terminerai par là – toutes les actions menées par la Direction de la citoyenneté et de la cohésion sociale, dont Maison de la Citoyenne et du Citoyen. Vous avez vu que nous l'avons rebaptisée. Gisèle Halimi est vraiment un symbole dans ce domaine, dont les jeunes du service civique qui la fréquentent sont très fiers. Un groupe spécial, le Réseau istréen de prévention des violences conjugales, a pris le relais du groupe Femmes que j'avais créé en 2006 et qui avait commencé à travailler au moment où le premier rapport était sorti et avait indiqué que, tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon. Maintenant, on est plutôt à tous les deux jours et demi. Cela reste quelque chose de très violent.

Il y a aussi des ateliers du planning familial, des actions avec des permanences, un point justice et accès au droit qui accueille des avocats, gratuitement, et des actions qui accompagnent tout cela.

Je pense que j'ai été assez longue sur ce dossier qui, vous l'aurez compris, me tient particulièrement à cœur. Je vous remercie pour votre attention, que j'ai sentie très impliquée.

M. le Maire. - Y a-t-il une observation, une remarque ? Non ? Il faut dire que ce n'est pas un sujet polémique. Cela n'amène peut-être pas d'observations.

Mme JOULIA. - Tant mieux.

M. le Maire. - Si vous le permettez, Madame la Première adjointe, je voudrais dire quelques mots. D'abord, je me félicite de l'aspect photographique de l'ensemble municipal, puisque vous faites état de la physionomie générale de nos services, embarquant le nombre important de collaboratrices et surtout le nombre important de chefs de service, de responsables à la tête de départements importants au sein de la collectivité. Cela montre bien que la considération que l'on porte à la femme touche sa vérité. Nous ne pouvons que nous satisfaire d'avoir cette option, qui est alimentée par la compétence des personnes choisies.

Deuxième élément : il est très juste que vous décriviez quelques côtés négatifs, qui sont l'adaptation de l'ambiance générale autour de la femme dans sa place dans la société. Nous sommes tous à penser que le travail de la femme ne s'arrête pas à son travail, lorsqu'elle a la chance de travailler, mais que cela continue dans le sens familial, avec la responsabilité de la maison, comme on dit facilement, et surtout des enfants. Tout cela entraîne des circonvolutions normales à travers les chiffres que vous donnez sur la présence et la maladie. Lorsqu'on est plus assailli, on est obligatoirement au final plus vulnérable. Cela entraîne des conséquences que vous citez justement, sur lesquels je dois bien avouer que nous n'avons ni de prise ni même de conseil, pour essayer de les juguler, les limiter, dans la mesure où cela tient sur des pans d'habitude, d'abord de vie de couple mais de l'insertion de la femme dans la société, pour essayer de voir comment le positionnement se fait le mieux possible par rapport aux éléments que vous avez évoqués.

Troisième élément, même si on a l'impression que l'on sort un peu du rapport, mais il est fait pour parler de la collectivité au sens de sa considération de la femme, de son agent, sa collaboratrice à l'intérieur de la maison : on l'a un peu étalé à travers tout ce que l'action municipale peut faire, à l'intérieur comme à l'extérieur. On peut se poser la question de l'évolution – ce n'est pas le bon mot –, de la dégradation de la société, lorsque l'on voit toute la violence qui est sous nos yeux et qui fait de ces femmes des victimes quelquefois très expiatoires. Nous avons pris des mesures pour être là, en aide, en assistance, en soutien pour que ces moments douloureux, difficiles, qui sont souvent tus par la peur, la crainte, mais qui quelquefois émergent parce qu'ils sont trop nombreux ou trop violents, arrivent jusqu'à l'opinion publique, jusqu'à la sphère de la cité, pour permettre une prise en

compte. La constitution du service mené par Latifa Bisbis sur ce domaine est assez remarquable. Au-delà de la première prise en compte d'urgence de la personne qui est violentée, il y a tout un dispositif, d'abord empathique, affectif, humain, qui est là en soutien, puis des considérations technico-financières pour que cela ne reste pas qu'une main tendue ou des mots simples, mais un début de véritable solution.

Vous avez eu raison de parler du logement. Je dis souvent que ce problème nous préoccupe. Je rappelle que, il y a trois mois – je n'ai pas fait refaire le calcul depuis –, nous avons attribué 846 logements à des femmes dans cette situation, en séparation « normale », sans violence mais pour simple écart familial, avec nécessité de réadaptation dans un logement, ou pour des cas d'urgence liés à la brutalité et à la violence.

846 : cela devrait faire méditer tous ceux qui nous disent que l'on fait beaucoup de logements à Istres. Une partie de ces logements est consacrée à ce type... Il faut surtout avoir le cœur ouvert pour que l'on continue et pour être là.

Je n'atténue pas, mais je veux surtout que l'on comprenne bien ce qu'a dit Mme la Première adjointe, Mme JOULIA, sur Edilys. Nous avons voulu qu'il soit, dans son dernier étage, un élément de positionnement d'urgence pour tous les cas éventuels. Il n'y a pas que les cas qui relèvent de ce drame familial ; il y a des incendies pour lesquels nous avons dû récupérer des familles, ou d'autres cas d'urgence. Je mets l'accent sur le côté urgent et sur le côté provisoire, Il y en aura huit et il faudra que cela tourne car, malheureusement, on a beaucoup de cas. Ce n'est pas non plus un lieu où l'on va recontinuer sa vie normale. Non, pas du tout. À cette limite, je mets un élément positif : cela met une pression à tout le monde, et à nous en particulier. Les ayants au quatrième étage, on aura l'obligation, au-delà du côté humain pour la famille elle-même, de trouver une solution à caractère plus définitif dans le parc des logements à distribuer à ce moment-là. Il faut donc bien se mettre dans la tête que ceci est une excellente solution, une sélection réactive, d'urgence, mais qui est quand même limitée à un certain délai, à un certain temps pour que l'on puisse réadapter et réinsérer, à travers le service de Latifa Bisbis, ces femmes en situation difficile et je l'espère le plus momentanée possible.

Ces explications n'étaient que des compléments.

Il n'y a pas de vote, puisqu'un rapport est une information. C'est sur la nécessité de prendre conscience, par rapport à des orientations qui sont définies, des actions qui sont menées.

2- Débat sur les orientations budgétaires 2025

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le Maire.- Mes chers collègues, on ne peut pas aborder, d'autant plus cette année, un débat sur les orientations budgétaires sans considérer le contexte dans lequel celui-ci s'établit. Un débat d'orientations, c'est pour tracer les lignes de construction de l'architecture du budget. Tout cela se fait, bien sûr, dans un contexte qui fait que l'on a des possibilités, des contraintes, des interdictions ou des gênes, pour que ce que l'on peut imaginer comme bonne vie du service public, et surtout dans le cadre de l'amélioration que nous souhaitons toujours tous, en tout cas pour la majorité municipale, davantage, puisse s'opérer. Il faut bien reconnaître, une fois de plus, que ce contexte n'est pas le plus favorable. Je répète, j'assène, parce que souvent, certains l'oublient. Ils l'oublient parce que cela permet d'asséner, dans un contexte partiel, des reproches plus virulents. Je rappelle quand même que, depuis une décennie... Je ne veux pas être lourd, mais une décennie, c'est 10 ans. 10 ans, c'est beaucoup. C'est beaucoup, sans superlatifs grossiers, lorsque l'on

a une volonté de maintenir un standing de service public de grande qualité, et que la part qui vous est arrachée chaque année représente 8 M€. Je le répète, je l'assène, car certains font comme si cela n'existait plus, comme si on avait pris un sale coup, un mauvais coup la première année et que cela ne se répète pas. Non. Toutes les années, 10 M€, quels que soient les sourires émis, c'est malheureusement ce à quoi nous sommes soumis.

Mais les mauvaises nouvelles ne s'arrêtent pas en chemin. On a toujours des éléments nouveaux à prendre en compte. Après avoir eu une alerte générale, qui a mobilisé tous les élus, quels qu'ils soient, dans tous les départements, dans toute la France, sur les propositions de M. Barnier, où la Ville d'Istres a été ciblée pour un retrait de 4 M€ sur ses ressources, s'ajoutant aux 8 M€ dont je parlais précédemment, on est tombé, presque avec plaisir, sur un chiffre plus réduit. Cette année, nous n'aurons que 2,4 M€ à rechercher pour trouver un équilibre. C'est mieux que 4,2 M€, mais ce sont toujours 2,4 M€. C'est d'autant plus râlant que, lorsqu'on construit un budget, on regarde immédiatement, en premier lieu d'ailleurs, l'élément constitutif des ressources, des recettes. Lorsqu'on voit que des recettes nouvelles apparaissent, on peut se réjouir de les préaffecter, dans notre tête, à une action particulière, au renforcement de nos services. Et bien, non. À chaque fois que nous avons de l'argent supplémentaire, on l'affecte à un retrait qui nous est opéré par les services à l'État.

Cette année – vous allez voir comment l'élément se constitue –, 900 000 € sont retirés pour la participation au déficit public. On a tout ce que l'État nous demande de faire dans ce même cadre pour que ses services puissent ne pas avoir les mêmes difficultés financières. Il faut prendre en compte des dépenses, notamment au niveau des cotisations de CNRACL et de l'URSSAF. Cette petite opération fait qu'il y a encore 1,2 M€ qui nous sont soustraits. Parce que l'État ne peut pas ou ne veut pas, il transfère sur les communes et cela nous donne, à Istres, 1,2 M€. Comme il y a aussi un fonds de péréquation pour ce que l'on appelle le geste de solidarité des communes « plus aisées » que les autres, pour lequel notre participation était de l'ordre de 350 000 €, on a jugé qu'on pouvait aller jusqu'à 600 000 €. Cela fait donc 250 000 € supplémentaires.

Je vous le répète, nous avons dû entrer dans une obligation de justification des réalités de dépenses par rapport à 2,4 M€ qui ont été supprimés de notre budget.

Face à cela, quelles sont les considérations générales ? En ce qui concerne les bases fiscales, qui sont directement liées à l'inflation, et ne correspondent pas du tout – je le répète bien, ce qui m'évitera une lettre pour préciser les contre-vérités qui sont dites par certains – à une volonté communale, puisque c'est sur la valeur locative fixée par les services de l'État que s'établit cette augmentation de cette part fiscale, cette année, elles vont augmenter – c'est donc une ressource supplémentaire – de 1,7 %. On pourrait s'en satisfaire. Cependant, on a les contraintes qu'il faut amortir et, surtout, on a un élément de comparaison avec les années antérieures. En 2022, on n'avait pas une année très faste non plus. Rappelez-vous, c'était la trajectoire des conséquences du Covid qui s'opérait déjà. Cette augmentation était quand même de 3,4 %. En 2023 – sans doute que l'État a voulu rétablir un meilleur fonds sur les valeurs locatives des biens immobiliers –, cela atteignait 7,1 %. En 2024, c'est 3,9 %.

Si je me résume sur ce point, au moment où les contraintes sont majeures, où on nous demande encore 2,4 M€, alors qu'on avait l'habitude d'une augmentation de la fiscalité qui ne dépendait pas de nous, mais des services de l'État, on n'a que 1,7 %, alors que la moyenne oscille entre 3,4 et 3,9 %, ce qui montre une absence de ressources complètes.

Malgré tout, on a une toute petite consolation, puisque la Métropole, dans le sens de la solidarité qu'elle veut sur les communes, et surtout alimentée par ce dispositif qui permet à la Ville de Marseille, qui a certaines difficultés, de retrouver une part des

communes... Il se trouve que nous, dans cette répartition, on a aussi une affectation. On aura, cette année, 170 000 € de plus sur cette dotation de solidarité communautaire.

Les éléments de dépenses, il faut quand même les avoir en tête. Le budget va prendre en compte la reprise d'activité du centre équestre. Vous avez vu, lors des derniers conseils municipaux, que c'était un peu lourd. Nous avons aussi, dans quelques semaines, la mise en service de l'Atelier numérique dans sa totalité, avec la sortie du bâtiment Nexus. On va donc avoir là aussi un budget supplémentaire à monter et dont il va falloir tenir compte.

En ce qui concerne la réalité de 2024 et la photographie qui sera projetée dans un mois, lorsque nous voterons le budget, on pourra faire acte des chiffres plus précisément. Aujourd'hui, nous avons tout de même, heureusement, les grandes notions quasiment arrêtées de ce qui est notre excédent global cumulé. Nous n'avons pas à rougir puisque, malgré tous ces avatars, on est à +6 291 000 €. Cela veut dire que l'épargne et l'endettement sont particulièrement stables et maîtrisés. La capacité de désendettement est dès lors, sauf ceux qui auront des lunettes de mauvaise foi, particulièrement satisfaisante. Elle s'établit à 8 ans. On peut être jugé bon élève. Pour être « très bon élève », la durée moyenne est de 6 ans. Nous avons 2 ans d'écart. Mais, si nous sommes à 8 et pas à 6, c'est parce que nous avons contracté il y a peu de temps un emprunt de petite durée, disons-nous, qui s'appelle un prêt-relais, pour acheter les terrains de l'AFPA, qui sont dans le même temps vendus et dont le bénéfice est partagé entre l'AFPA et la Collectivité. Au moment où l'on remboursera cet emprunt, c'est-à-dire dans quelques mois, nous passerons du stade de bon élève au stade de très bon élève. À part être véhiculé par un raisonnement de mauvaise foi, il n'y a donc pas à rougir, bien au contraire.

Je voudrais également insister sur le travail remarquable des services, tout confondu, bien sûr piloté par la Direction des services humains d'un côté et la Direction des finances de l'autre, sur la gestion rigoureuse de la masse salariale. Je le dis d'autant plus sincèrement que, au-delà des mesures de simple côté administratif – quand je dis « simple », c'est prendre une décision et voir comment elle peut être véhiculée pour être efficace –, avant d'en arriver à ces décisions qui nous permettraient d'être un peu plus stricts et peut-être un peu plus fermés, sans doute pas dans un bon état de dialogue, il y a nécessité de composer, de réorganiser et de voir comment, avec la baisse de certains coûts, avec une mutualisation ou avec d'autres éléments d'organisation, on arrive à mieux cadrer, mieux reconcentrer, et donc diminuer et arriver à une masse salariale qui, si on n'appliquait pas ce que je vous disais tout à l'heure, la notion d'augmentation due à l'URSSAF et à CNRACL, n'augmente pas. Vous vous rendez compte ?

J'attends les critiques, là-dessus aussi. Vous aurez le temps. On sait ce que vous allez nous dire et on sait ce que l'on aura à vous répondre, si tant est que cela le mérite.

La section d'investissement est stable. Les emprunts d'un côté et les subventions de l'autre restent dans un domaine tout à fait appréciable et maîtrisé. Pour 2025, avec ces 2,4 M€ à compenser... C'est une obligation dans le cadre de la volonté d'exprimer un budget équilibré et non pas d'aller vers une notion bancaire, surtout pour éviter d'avoir une épargne nette négative car l'objet final est de dégager des excédents pour pouvoir alimenter la section d'investissement et pouvoir faire les travaux que nous jugeons nécessaires. L'équilibre du budget 2025 reposera donc sur la réduction nécessaire des charges à caractère général – je viens de vous en parler – de 1,5 M€, ce qui représente 6 %, et sur une augmentation des charges de personnels limitée aux seules obligations imposées par l'État. Les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau antérieur, à l'exception de celle du CCAS, dont les charges personnelles sont soumises aux mêmes augmentations que celles du budget principal.

Ces mesures vont une fois de plus peser lourdement dans la gestion quotidienne du budget. J'en profite par ailleurs pour remercier l'ensemble des services, pour la volonté de maintenir la qualité exemplaire du service public que nous rendons à la population. Je sais que l'exercice de ces missions sera lié à des moyens qui sont inférieurs à ceux qu'ils étaient auparavant, et notamment les services techniques, qui doivent faire beaucoup plus avec beaucoup moins. C'est notamment grâce à leurs efforts qu'il sera permis d'envisager une non-augmentation des taux d'imposition cette année, comme nous l'avions suggéré précédemment. Les dépenses d'investissement seront, elles, à hauteur de 22,4 M€. Je parle des dépenses d'investissement imputables au budget communal. Cela ne veut pas dire que les dépenses d'investissement sur la commune d'Istres se limitent à ce niveau-là, puisque tous les investissements consentis par la Métropole viennent s'ajouter à ce que nous faisons directement, permettant l'activité et la construction de ces équipements.

Je vous rappelle que nous aurons l'achèvement des opérations en cours. Je passe – nous y avons fait écho tout à l'heure – sur la résidence Edilys. Nous allons rénover des gymnases de manière complète et assez lourde. Je pense aux gymnases Roland-Cauché et Pierre-Solère. Nous allons aussi lancer, dans les jours qui viennent, des équipements nouveaux, comme le local des chasseurs, le clubhouse de la JSI et, pour terminer, le clubhouse du stade du CEC, qui fera office d'aire d'accueil pour le vestiaire.

En ce qui concerne la dette, il faut être un peu pesant et didactique, parce que ce sont des clichés que l'on remue dans tous les sens pour apeurer. Je rappelle que tout bon gestionnaire a l'obligation de trouver les outils appropriés pour arriver au but recherché : la faculté de faire un programme constructif, conséquent pour la qualité du service public, tout en restant dans un domaine approprié des finances maîtrisées. L'emprunt est un avantage pour cela, à condition, bien sûr, que l'on n'emprunte pas des milles et des cents. Pour avoir cette assurance, je vous rappelle que nous avons décidé, en début de mandat, d'avoir un plan d'emprunt tenant compte de ces données, à partir des investissements que nous voulons réaliser et de l'équilibre du budget. Nous sommes complètement dans ce cadre. Deuxièmement, si on n'emploie pas le terme « indice d'ajustement », c'est quand même un correctif qui est largement possible à l'auto-investissement, c'est-à-dire à l'excédent reporté, c'est-à-dire à l'économie accumulée : un élément complémentaire s'appelle l'emprunt et permet le financement d'une opération. Ce n'est pas une dépense ni inutile, ni extravagante. C'est toujours dans les délais qui font que l'on a la capacité d'établir un budget en équilibre.

Je vous rappelle – je l'ai dit tout à l'heure – que nous sommes dans une série totalement maîtrisée. Ce qui va être un élément nouveau dans l'emprunt de cette année est déjà compensé par le niveau qui est le nôtre à ce moment-là. En effet, surtout à partir de 2028, nous aurons une accélération du remboursement, qui nous donnera une capacité encore plus forte qu'aujourd'hui sur la partie d'endettement. Je trouve que ce n'est même pas un sujet, et encore moins un sujet préoccupant.

Si on fait effectivement l'état des chiffres, je disais tout à l'heure que nous sommes à 8 exercices de remboursement, autour d'un montant de 45 M€, en précisant encore une fois que le prêt-relais va être bientôt remboursé, lorsque les recettes prévues et actées dans un... Ce ne sont pas des recettes illusoire, fantasmagiques, espérées, non ; ce sont des promesses de vente signées et qui ont fait l'objet d'accords de toute une table de participants pour participer à la continuité de l'AFPA de cette façon aussi.

Le point le plus important, parce que cela représente une valeur de 1 000 € par habitant : à partir de 2028, nous allons avoir une chute lourde des emprunts qui ont été réalisés il y a quelque temps et qui vont donc s'éteindre à cette date. Cela va considérablement abaisser le niveau du remboursement en capital de la dette et, par nature, la ligne budgétaire qui va avec. Il faut bien comprendre que l'on a des petites critiques habituelles. La gestion de la dette est une stratégie de long terme – c'est ce que vous avez

dit – et que nous avons toujours eu en tête de nous servir de cet outil pour que notre plan d'investissement – à la suite d'un plan de redressement que nous avons dû mettre en application, lorsque nous avons eu retour à des responsabilités, qui étaient à l'époque-là de 14,4 M€... Je regrette que le principal responsable ne soit pas là, mais je veux simplement vous dire que l'élément se justifie par rapport à cette période aussi. Malgré cette difficulté, parce que nous avons un plan de redressement de qualité et parce qu'il y avait une confiance entre les banquiers, la Caisse épargne et moi-même, en tout cas sur la crédibilité que je pouvais offrir, malgré cette période, on a eu la faculté de réaliser les choses parce qu'on nous a fait confiance, on nous a prêté de l'argent. Aujourd'hui, nous avons pu accumuler les investissements et voir ce qui a pu être fait. Je vous rappelle que l'école Maurice-Gouin, le gymnase Le Podium, les services municipaux, la Grange, la nouvelle crèche du Toboggan et l'Aqualud couvert sont issus de cette politique qui a voulu que, à un moment donné, on se mette en situation de *inaudible*, avec des emprunts et des réalisations. S'il y en a qui peuvent me donner une leçon sur le sujet, j'attends volontiers. Encore une fois, je ne crois pas que quelqu'un aurait pu faire différemment. Oui, je peux le dire. Mais je vous dirai cela tout à l'heure, puisque je suppose que je vais être obligé de vous répondre, même si cela n'a aucune importance, dans la mesure où votre jeu de rôle est bien positionné sur le même temps depuis bien longtemps. Finalement, vous avez l'habitude de jouer la même partition : l'apocalypse, le chaos, et à partir de là la décrépitude, la déconfiture, pour nous annoncer, comme vous l'avez fait récemment, le déclin. Cela fait sourire et cela rétablit quand même un peu la vérité par les chiffres que je viens de donner et surtout par la sensation que les extrêmes peuvent avoir. Je ne suis pas sûr que j'aurai l'occasion de vous répondre vraiment dans le détail, parce que les choses n'ont pas grand intérêt. On restera chacun sur nos positions.

D'une manière plus synthétique et globale, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 107,6 M€ et les recettes à 112,8 M€, soit une épargne prévisionnelle de 7,2 M€ et de 6,6 M€ avec le report de l'excédent précédent. Cela conduira, vous l'avez vite fait par calcul mental, à une épargne nette de 1,4 M€, ce qui est, compte tenu des circonstances, compte tenu du fait qu'il faut courir après des dépenses à équilibrer qui nous sont imposées par l'extérieur, après des ressources qui sont en diminution, une prouesse indéniable, modestie mise à part. Merci.

M. PRETOT.- Monsieur le maire, c'est très intéressant, ce que vous avez dit. Peut-être que vous avez tous vu cette vidéo qui tourne à la télévision et sur les réseaux sociaux, de compilation des présidents de la République qui font leurs vœux. Chaque année, quand ils font leurs vœux, ils expliquent que l'année précédente a été éprouvante pour les Français, mais l'année qui s'ouvre est une année d'espérance. À chaque fois, on a cela : « l'année a été dure mais, demain, ce sera mieux ». C'est le même discours avec vous. Chaque année, quand on fait les débats d'orientations budgétaires et le budget, vous nous expliquez que c'est difficile : il y a la guerre en Ukraine, il y a le Covid, il y a l'inflation. Vous remontez même tellement loin dans le temps que vous nous sortez, 12 ans plus tard, la baisse de dotation de l'État, en l'agitant, comme vous voulez encore le faire et en disant que l'on a perdu 14 M€ cumulés, etc.

Monsieur le maire, déjà la dotation, la dernière fois qu'on l'a eue, quand elle était au plus haut niveau, c'était 8 M€, vous l'avez dit ; c'était en 2013, il y a 12 ans déjà. En 2013, le budget de la Ville était de 87 M€. En 2025, il est de 112 M€, alors qu'on n'a plus de DGF. Finalement, le budget a bien grossi, sans avoir la dotation de l'État. Comparaison avec le temps n'est pas raison. La vérité, c'est que vous vous enfermez toujours dans des excuses toujours plus lointaines. Encore 20 ans plus tard, c'est la faute de M. Caillat. Peut-être qu'il a eu sa responsabilité dans le temps, je n'en sais rien, mais on est quand même 20 ans après.

M. le Maire.- Je ne parle pas de faute. J'ai dit « concours de circonstances », « la photographie ». Vous semblez l'ignorer.

M. PRETOT. - Comme vous voulez. En tout cas, M. Caillat ; peut-être que c'était aussi le choc pétrolier, peut-être Pearl Harbor et pourquoi pas l'invasion des Huns, qui ont provoqué les problèmes déficitaires de la Ville.

La vérité est que, aujourd'hui, on a des chiffres qui ne sont pas en bonne santé. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Quand on est obligé, encore une fois, d'avoir un emprunt de 6,8 M€... Vous avez raison, la dette en soi, ce n'est pas mal, si on a la capacité de la rembourser. Sauf que l'épargne que l'on a est négative, Monsieur le Maire. Vous pouvez nous dire qu'il y a 5,2 M€. Quand on déduit le capital de la dette, quand on réduit les intérêts et que l'on tombe sur ce qu'on appelle l'épargne nette, nous avons 1,5 M€ en déficit. On va devoir emprunter à nouveau pour pouvoir payer la dette qui paye la dette. On la paye aussi avec les fameux restes à réaliser, les 11 M€ de recettes que vous inscrivez dans le budget en disant « elles arrivent, elles sont là derrière la porte, elles arrivent les 11 M€ de recettes ». On ne les voit pas, mais elles ne sont pas loin. Dans ces 11 M€, il y a la moitié de subventions. Si on ne les a pas – puisque ce n'est pas voté, on ne peut pas se prévaloir de les avoir... L'autre moitié, c'est encore de la dette. C'est donc de la dette qui vient acheter de l'équilibre. Et l'équilibre, vous l'achetez aussi à grands coups de dilapidation à la fois de notre patrimoine – on va en parler tout à l'heure – mais aussi de compétences que vous confiez à la Métropole. Vous parlez de la masse salariale : c'est sûr que la masse salariale baisse, quand on confie les routes et donc tous les agents des routes à la Métropole. « Comme cela, ce n'est plus moi qui les paye ». Quand il y a des nouvelles crèches qui doivent être construites et qu'on les confie au privé, « ce n'est pas moi qui paye les agents qui vont dans ces crèches ». C'est sûr que cela permet de maîtriser la masse salariale.

M. CASADO. - *(Intervention hors micro inaudible.)*

M. PRETOT. - Oui, il y a des tas de travaux, on va en parler. En parlant des routes, le transfert des routes, vous n'en parlez pas plus. C'est peut-être pour cela. D'ailleurs, vous n'avez pas fait de communication. J'étais très surpris que vous ne fassiez pas des communications du Maire en début de Conseil municipal, comme s'il ne s'était rien passé dans l'actualité ces dernières semaines, vous qui d'habitude nous faites d'une allumette un chalet suisse. L'effondrement de la rue Tivoli : pas un mot.

M. le MAIRE. - On va en parler.

M. PRETOT. - On l'attend, du coup. La fermeture de l'ESDAC, l'école de design : pas un mot. Des associations historiques, qui ont 30 ans, qui sont sur le point de fermer : pas un mot. J'espère que l'on va vous entendre un peu sur le sujet. Je m'attendais à ce que vous en parliez en communication, car c'est plutôt dans ce cadre-là que vous le faites. Mais ce n'est pas grave.

Vous nous expliquez que, de toute façon, on a de l'excédent à la fin sur ce budget. Si, à la fin des fins, je n'y comprends rien aux finances et que vous avez effectivement un excédent de budget de 6 M€, c'est super. On va pouvoir retirer le point n° 20 à l'ordre du jour et retirer la vente de l'Hôtel de Ville parce que, sur ces 6 M€, on a de quoi largement financer les travaux.

Monsieur le Maire, quand vous parlez de mauvaise foi, je ne sais pas où vous la cherchez, mais je pourrai vous inciter aussi de temps en temps à prendre un miroir. Merci.

M. le Maire. - Monsieur Prétot, je ne vais pas retirer une seule partie de ce que j'ai dit, parce que je le ressens. J'ai pour habitude de dire ce que je pense. Vous, par contre, vous avez une habitude de transformer les choses à votre convenance.

Prenons simplement la masse salariale. J'aurais cru – pardonnez-moi, j'ai pensé que vous étiez plus intelligent que cela – que vous faisiez vous-même la comparaison par rapport à ce qui était comparable, c'est-à-dire les mêmes choses au même moment. Pour que tout le monde soit bien clair, quand on transfère, on transfère également les moyens qui vont avec. Voilà. À partir de là, il n'y a pas à maîtriser cette dépense puisqu'elle n'est plus à nous. Quand je vous parle de maîtrise de la masse salariale, c'est notre propre personnel, Monsieur, celui qui est effectivement lié à notre activité, et pas à l'activité de quelqu'un d'autre.

Maintenant, Monsieur Prétot, si vous voulez effectivement imaginer – là aussi, on en reparlera tout à l'heure – que c'est une mauvaise manière, à l'égard de la Ville d'Istres, de transférer des possibilités... Chacun vit comme il l'entend, avec le sentiment plus ou moins important de la fiabilité de son rôle pour savoir ce que l'on veut atteindre. Moi, je vous ai déjà dit plusieurs fois qu'il ne m'intéressait nullement d'avoir obligatoirement ma signature au bas de quelque chose, à partir du moment où je suis sûr que cela va être au profit de la Ville des Istres, au profit des Istréens. Vous m'avez fait des reproches. On peut ressortir...

Au fait, elle n'est pas là, la sténotypiste ? Comment allons-nous faire pour le...

Mme PICON.- On enregistre.

M. le MAIRE.- On enregistre ? Ah, pardon.

On pourra reprendre la sténotypie. Vous avez vociféré, vous avez dit pis-que-pendre sur ma volonté de transférer la voirie, mais heureusement que je l'ai fait. Heureusement que je l'ai fait ! Pourquoi ? Parce que je me fous de faire de la communication, comme vous dites, pour dire « je vais faire ci ». Sinon, l'important, c'est que cela se fasse et que, grâce à la Métropole et grâce au transfert que j'ai fait, la Métropole a pu le prendre en compte. Voilà l'intérêt, Monsieur. Voilà notre façon, où l'on diverge effectivement. Encore une fois, on n'a pas du tout la même vision des choses. Vous avez une vision qui est liée à l'immobilisme, au *statu quo* ; moi, j'ai une vision liée au résultat et je mets les moyens en situation pour y parvenir.

En ce qui concerne l'épargne nette, je vous signale que, là aussi, vous transformez un peu les choses. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois, puisqu'on m'a fait passer un petit message en disant que, en 2024, quand il y avait de l'épargne nette, vous disiez le contraire. Aujourd'hui, on est dans une situation complètement... Vous pouvez dodeliner, faire celui qui est intéressant et intelligent, mais ce n'est pas la vérité. À partir de là, on va cesser la chose. On va se calmer les uns les autres et on pensera après...

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Mayor.

M. MAYOR.- Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, chers collègues, au regard du débat que je viens d'entendre, je me dois de souligner que mon analyse est différente, voire divergente, avec certains points de vue évoqués par mon collègue Robin Prétot. Je pense que les finances restent une matière complexe, lorsque les circonstances économiques et sociétales sont difficiles, délicates, douloureuses pour beaucoup, comme c'est le cas malheureusement depuis plusieurs années. Ce document d'orientations budgétaires révèle, avec objectivité, un travail sérieux, dense, complet, de très bonne facture. Ce rapport d'orientations budgétaires prend en considération la baisse notable du coût des frais liés aux fluides, et particulièrement de l'énergie. Cela permet d'envisager un équilibre, avec un gain de 1,5 M€ sur la section de fonctionnement.

Bien entendu et malheureusement, ceci est largement compensé par l'augmentation des cotisations patronales, le fonds de péréquation entre collectivités et le

prélèvement sur les recettes, appelé DILICO pour vulgariser, qui est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, qui a touché et qui touche notre commune.

En effet, l'exercice est délicat car il fallait trouver 2,4 M€. La masse salariale, globalement baissière, permet, selon mon analyse, au final, la présentation d'un équilibre sincère. Notre épargne est toujours dans les mêmes limites, les prêts paraissent équilibrés et les taux bancaires semblent stabilisés, ce qui peut être rassurant. En matière d'investissement, des cessions foncières devraient permettre de belles rentrées. On peut songer à la vente des anciens Services techniques et du premier lot de l'AFPA. Vous avez évoqué un prêt-relais qui devrait permettre de rentrer des finances de manière positive. L'évaluation interne trimestrielle des dépenses devrait permettre de maintenir l'équilibre budgétaire pour notre commune.

Au regard de tout cela et malgré les débats qui peuvent s'animer à l'approche des échéances électorales, je voulais dire au service Finances que je connais bien, à vous toutes et tous en général et très objectivement merci pour ce rapport et félicitations à la direction, dont je reconnais l'analyse et la signature. Je vous remercie de votre attention.

M. PRETOT.- Monsieur Mayor veut revenir dans la majorité, visiblement.

M. MAYOR.- Monsieur Prétot, vous savez, je suis élu depuis 2008 au service des Istréennes et des Istréens. Vous avez été avec nous, je vous le rappelle, sur une liste en 2008. Si vous commencez à être agréable avec moi, je le serai avec vous en vous rappelant que, malgré de multiples tentatives, que vous soyez sur la liste de votre prédécesseur ou en 2020, vous avez toujours terminé loin, loin derrière.

M. PRETOT.- Moi, je me suis présenté, Monsieur Mayor. Peut-être qu'un jour cela vous arrivera.

M. le Maire.- C'est un débat interne qui a sa saveur.

M. PLANELLES.- On n'a pas trahi, nous. C'est important, la non-trahison en politique. Qu'on l'entende tous ici. 2008, on peut en parler, puisqu'il en parle.

M. le Maire.- Monsieur Planelles, généralement, vous n'avez pas voix au chapitre, parce que vous ne dites jamais des choses très intéressantes.

M. PLANELLES.- Excusez-moi, un peu de respect, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Un peu de respect, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Cela suffit, vous.

M. PLANELLES.- Respect.

M. le Maire.- Monsieur Prétot, moi, ce qui m'intéresserait – je ne sais pas si on peut l'espérer –, c'est que vous puissiez, par rapport j'allais presque dire à la sincérité que vous voulez exprimer dans votre propos, vous rapprocher de nos services. Je regrette d'ailleurs, Monsieur Prétot, qu'aucun Conseil municipal n'ait eu la chance d'être préparé par vos soins. À toutes les commissions qui sont là, vous, comme vos responsables, personne ne vient. Personne ne vient. Je ne sais pas pour quelle raison.

M. PRETOT.- Vous savez pourquoi.

M. le Maire.- Je ne sais pas pour quelle raison.

M. PRETOT.- Je peux vous l'expliquer. C'est très simple.

M. le Maire.- Personne ne vient. Laissez-moi finir, s'il vous plaît.

M. PRETOT.- Pardon, allez-y. Je vous donne la parole.

M. le Maire.- Si c'était le cas, mais comme ce n'est pas le cas et comme je ne voudrais pas que vous baigniez dans la mauvaise foi qui vous rend ridicule sur la vérité des choses, prenez la tâche de Jean-François Gineste, qui est un homme remarquable. Je comprends que M. Mayor veuille le féliciter, parce qu'il le mérite. Vous allez voir vos chiffres, vous allez comparer la vérité et vous verrez que vous serez rassuré. Au fond, vous avez la bonne foi. Vous voulez être rassuré. Vous ne voulez pas que l'on soit inquiet. Eh bien, on ne l'est pas, vous voyez. On a raison de ne pas l'être. Pour que vous soyez rassuré, allez voir nos services et là vous serez...

M. PRETOT.- Tellement raison qu'il a fallu augmenter trois fois les impôts, quand même, dans le mandat, pour y arriver.

M. le Maire.- Nous allons passer au vote.

M. PRETOT.- Vous ne voulez pas que je vous explique pourquoi, puisque vous me posez des questions ? Non. En fait, vous vous en fichez.

M. le Maire.- Non, non.

Qui vote pour ? S'il y a un vote, Monsieur. Si, il y a un vote.

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTION : 1 voix (GABANOU Grégory)

3- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la transition énergétique - Désimperméabiliser et renaturer les espaces publics 2025 - pour des travaux de désimperméabilisation des allées du cimetière du Rouquier

Rapporteur : M. GARCIA

M. GARCIA.- Il s'agit effectivement d'une demande de subvention auprès du Département. L'objectif est de désimperméabiliser et de renaturer les espaces publics, notamment les allées du cimetière du Rouquier.

Le cimetière du Rouquier a été construit à l'aube des années 1940. C'est le plus ancien des cimetières de la ville. Il y a eu une extension dans les années 1970. Dans ce cimetière en pente que l'on connaît tous bien, il est prévu de mettre en œuvre un projet de désimperméabilisation, avec le remplacement des surfaces par un enrobé sur 600 m² permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales et afin de réduire le ruissellement par temps de pluie.

Le coût de l'opération a été évalué à 41 757 € HT. Afin de respecter le plafond du Département, qui le plafonne à 19 746 €, le financement se construit ainsi : Département des Bouches-du-Rhône 11 847 € (60 %) et Commune 7 899 € (40 %).

M. le Maire.- Merci. On va suivre cela de très près.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire.- Finalement, je me demande comment vous arrivez à justifier de voter contre. Vous vous dites « je suis opposant, je prépare la suite et je vote donc contre ». Je le comprends très bien. Mais, pour avoir une cohérence dans les positions, à chaque fois que je pose un dossier, vous votez toujours pour. Lorsqu'on le globalise dans une politique qui a une certaine trajectoire liée au DOB ou aux intentions, là, vous expliquez que tout cela n'est pas possible. C'est assez compliqué.

M. PRETOT.- Décidément, le disque est rayé. C'est toujours la même chose. Ce sont deux choses différentes. On ne va pas voter contre le fait de demander une subvention. Vous avez du mal à le comprendre. On tourne en boucle et en rond depuis 12 ans.

4- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2025 pour l'installation de sanitaires publics écologiques en accès libre au Parc des Arnavaux et à l'espace ludique La Box
Rapporteur : M. GARCIA

M. GARCIA.- C'est aussi une demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour l'installation de sanitaires publics écologiques en accès libre au parc des Arnavaux et à l'espace ludique La Box.

Le parc des Arnavaux, sur la colline du Castellan, et l'espace ludique La Box, aux abords de la plaine Davini, attirent un grand nombre de visiteurs, familles et touristes et connaissent un grand succès. A ce titre-là, la Ville souhaite mettre en place des toilettes publiques écologiques à compostage par lombriculture. C'est une solution innovante, durable et sans consommation d'eau. Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable de la commune. Le coût de cette opération s'élève à 68 718 € HT. Le Département est sollicité à hauteur de 70 %, soit 48 102 €, la commune à hauteur de 30 %, soit 20 616 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5- Subvention exceptionnelle – Exercice 2025
Rapporteur : Mme GOUIN

Mme GOUIN.- Nous avons été sollicités sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le foyer socio-éducatif du Collège Alain Savary, d'un montant de 2 800 €, pour un voyage scolaire en Italie. Cette subvention sera inscrite au budget principal de 2025.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

6- Régies du DEVEN SPIC et SPA - Adhésions 2025 auprès de la FFE (Fédération Française d'Équitation)
Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Il s'agit d'adhérer à la Fédération française d'équitation, comme c'était fait précédemment. L'adhésion est de 300 €. Cela nous permet de continuer l'activité équestre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

7- Régie du DEVEN Simple SPA - Adhésion auprès du GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Cette fois, c'est l'adhésion à une association de groupements d'employeurs, qui pilote et gère les emplois des apprentis, la formation qualifiante et les met à disposition du centre équestre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

8- Adhésion de la ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Rapporteur : M. BLANCHON (*Lecture du rapport*)

M. le MAIRE.- Y a-t-il un commentaire ? Un réjouissement, quand même, car c'est une confirmation de notre haut rang dans la gestion du cadre de vie pour nos administrés. Depuis des lustres, nous avons cette quatrième fleur, qui correspond bien à l'action que nous menons pour la qualité du domaine public.

Remarques, observations ? Accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

9- Tarifs billetterie de la Régie des Agents de la Ville d'Istres avec participations à compter du 1er avril 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Mme CAMOIN.- Il est question de mettre à jour les tarifs et la participation de la billetterie au niveau de la régie des agents. Je vous laisse découvrir les tarifs en question.

Je rappelle qu'ils ont été validés en Conseil d'exploitation à l'unanimité. Merci.

M. le MAIRE.- Y a-t-il un commentaire, un avis ? OK.

POUR : 38 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (PRETOT Robin)

10- Tarifs 2025 des séjours d'été pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- Comme chaque année, il vous est proposé de voter les tarifs des séjours pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans mais, lors de l'écriture de la délibération originale, une erreur de calcul s'est glissée au niveau des pourcentages. C'est pourtant une notion du niveau CM2, d'après ce que j'en sais. C'est le fait d'arrondir au dixième supérieur ou au dixième inférieur, en fonction de la taille des centièmes. C'est une question de détail, mais qui modifie les tarifs de 1 €, à la hausse ou à la baisse.

Je vous propose donc de revoir les nouveaux tarifs proposés, par rapport à ce que vous avez pu télécharger sur notre application, puis de vous prononcer sur les tarifs en question et d'autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

11- Dénomination des Services Techniques Municipaux André BLONDEL

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire.- Je vous propose de dénommer le bâtiment qui va être dévolu aux Services techniques municipaux André Blondel. André Blondel était le premier directeur technique des services du SAN, à côté de M. Bardin. Il a donné le sens de tous les services, et à l'époque ils étaient multiples. Ils étaient dans tous les domaines de la vie publique comme aujourd'hui, mais aujourd'hui ils sont séparés par les différentes compétences. Il l'a fait avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de détermination, de sérieux et d'abnégation. C'était un manager. C'était aussi quelqu'un qui travaillait sur les projets et le faisait avec élégance et humour.

M. PLANELLES.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je viens de recevoir avec mes collègues le carton d'invitation pour l'inauguration. Cela va honorer M. Blondel. Il a certainement marqué les Services techniques à Istres.

Le problème que me pose cette délibération est très simple. Il y a environ un mois, on pouvait déjà voir en grandes lettres sur le bâtiment du Centre technique municipal le nom de M. André Blondel. C'est très bien tout cela. Vous faites souvent des leçons de choses, des leçons de morale, etc. Il aurait peut-être fallu nous demander avant de nous prononcer sur le nom. Aujourd'hui, vous nous proposez un nom alors que c'est déjà acté. Je suis navré, Monsieur, la seule raison qui fera que l'on ne prendra pas part au vote, c'est un peu d'élégance. D'abord, vous proposez au Conseil et ensuite vous mettez un coup de peinture et vous organisez l'inauguration.

M. le Maire.- Bien sûr, Monsieur, je ne vais pas suivre votre proposition. Je vous le propose. Si vous n'avez pas envie, vous ne le votez pas. Même moi, je n'aurais pas à vous le demander, vous voyez ? J'ai l'élégance de vous le demander.

M. PLANELLES.- Oui, quand vous êtes assis derrière votre bureau, c'est tout le Conseil municipal qui est réuni, non ? Ce n'est pas cela ? Désolé, Monsieur, c'est un manque d'élégance. Vous pourriez au moins avoir l'honnêteté... Mais l'honnêteté, ce n'est pas votre marque de fabrique.

M. le Maire.- Vous parlez d'élégance, vous ?

M. PLANELLES.- Oui, c'est de l'élégance, pour ne pas dire de l'irrespect, car l'élégance, c'est moins grave.

M. le Maire.- Bon, vous votez contre ?

M. PLANELLES.- On ne prend pas part au vote.

M. le Maire.- Je vous pose une question : oui ou non ?

M. PLANELLES.- On ne prend pas part au vote. On vient de vous le dire trois fois.

M. le Maire.- Ce sera dit, ne vous en faites pas.

M. PRETOT.- On ne va pas voter des choses qui sont déjà faites. Cela ne sert à rien.

M. PLANELLES.- On n'approuve pas des décisions du maire, mais des délibérations au Conseil municipal.

M. le Maire.- Vous ferez la même chose pour M. Hernandez, pour la salle de réunions ?

M. PLANELLES.- On n'a pas vu le nom. On va dire que vous avez été cool et que vous n'avez pas mis la peinture à l'intérieur. On n'a pas pu aller voir. À défaut... Eh oui, mais cela se voit de la route !

M. le Maire.- Je vais vous dire une chose : vous n'êtes pas malin, quand même.

M. PLANELLES.- Je ne sais pas si, vous, vous êtes malin, mais bon.

M. le Maire.- Je vais vous expliquer pourquoi. Le fait d'associer les deux, MM. Blondel et Hernandez, peut peut-être expliquer que vous fassiez une distinction parce que vous n'êtes pas interrogé sur la chose avant qu'elle se passe.

M. PLANELLES.- Effectivement, c'est vrai.

M. le Maire.- Sauf que pour M. Hernandez, si vous étiez associés aux travaux de la Ville, si vous étiez associés à l'histoire de la Ville, vous seriez quand même en position de savoir que la salle existe déjà dans les services municipaux qui se trouvent à 50 mètres.

M. PLANELLES.- Alors pourquoi vous demandez ?

M. le Maire.- C'est un transfert.

M. PLANELLES.- Alors, c'est de la communication que vous faites. Vous ne demandez plus l'avis. Je précise que l'on votera pour le 12. Sur le premier, on ne prend pas part au vote.

POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3 voix (PRETOT Robin, PLANELLES Jocelyn, LEBAN Michèle)

M. le Maire.- La ville d'Istres ne va pas se remettre à votre position.

12- Dénomination de la salle de réunion des Services Techniques Municipaux

Marius HERNANDEZ

Rapporteur : M. le Maire

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

PERSONNEL

13- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- C'est une antienne. Comme d'habitude, on est sur un réajustement du tableau des effectifs. Nous vous demandons de voter pour un poste d'adjoint administratif à temps complet.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

14- Suppression de l'impact de 1/30^e par jour d'absence sur le régime indemnitaire des agents pendant un congé de maladie ordinaire après un délai de carence de 14 jours

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Je vais être un peu plus long, j'espère que M. Prétot comprendra.

Nous sommes là dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme. Nous avons voté il y a quelques années une retenue sur le RI (Régime indemnitaire) à partir du quatorzième jour. Cette retenue avait fait l'objet d'une réduction par délibération en mars dernier. Il se trouve que, dans le cadre du volet social de la loi budgétaire, depuis le 1^{er} mars, l'État a décidé que la rémunération des fonctionnaires dans le cadre de la maladie passerait d'une rémunération de 100 % à une rémunération de 90 % pendant les trois premiers mois. Pour éviter une diminution supplémentaire des rémunérations des agents, nous proposons au Conseil municipal d'amender la dernière délibération concernant cette retenue, en supprimant la phrase de cette délibération précitée : « concernant les congés de maladie ordinaire, une retenue d'un trentième du montant mensuel du régime indemnitaire sera opérée pour chaque jour d'absence au-delà d'un délai de carence de 40 jours ». Nous proposons la suppression de cette motion.

M. GABANOU. - (*Intervention hors micro inaudible*)

M. BREMAUD.- Oui, vous aurez bien relu le rapport, Monsieur Gabanou, merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire.- M. Prétot semble avoir compris vos explications.

URBANISME

15- Modification de la délibération n° 27 du 20/02/2025 Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte D'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13)

Rapporteur : M. GARCIA

M. GARCIA.- Il s'agit d'une modification sur la délibération qui vous a été présentée lors du précédent Conseil municipal. C'est l'adhésion au groupement du SMED. Il faut lire et écrire que la Ville d'Istres, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement qui débutera le 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2028. On avait écrit « 1^{er} décembre 2026 ». Par conséquent, le montant de l'adhésion au Syndicat Mixte Energie est de 8 411,40 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

16- Régularisation foncière d'une « enclave » du domaine public d'une superficie de 55 m² sise Les Maurettes à Istres

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

17- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, au profit de la SAS TOTEM France, nécessaire à l'implantation d'équipements radioélectriques en toiture du nouveau Pôle Technique Municipal, sis 2 Av Huillier, cadastré Section K N°114

Rapporteur : M. ARAGNEAU (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

18- Cession d'un délaissé de 85 m² à détacher de la parcelle CY 259 au profit d'un riverain occupant lieudit Les 4 Vents

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

19- Cession onéreuse d'une emprise de 18m² à détacher du Domaine Public Communal sise allée du Baliveau au profit du propriétaire mitoyen

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

20- Conclusion de deux promesses unilatérales de vente indissociables visant à céder à la SEM Immobilier Développement Aix Marseille La Maison des Traditions Ancien Hôtel de ville situé boulevard de la République

Rapporteur : Mme AYOT (*Lecture du rapport*)

M. PRETOT.- Vous vous en doutez, on va en parler peut-être longuement. On va continuer, si vous le permettez. On a des droits, encore. C'est un scandale pur et simple.

On peut avoir l'envie de rénover son patrimoine, et je vous encourage fortement là-dessus et vous avez raison. Cela coûte 4 M€. Vous avez raison, c'est une somme mais vu ce que l'on dépense pour d'autres projets, je pense que ce n'est pas trop dur à trouver. On est capable de lancer des projets que l'on n'avait pas prévus.

M. le Maire.- Exemple ?

M. PRETOT.- Exemple ? Un théâtre à 40 M€, la médiathèque à 27 M€.

M. le Maire.- Monsieur Prétot, vous êtes encore sur un mauvais rail.

M. PRETOT.- Je ne suis pas du tout sur un mauvais rail.

M. le Maire.- Ce n'est pas la commune qui finance les bâtiments dont vous parlez.

M. PRETOT.- Je le sais. On y vient.

Vous nous avez sorti la même histoire avec le Château des Baumes, à l'époque, en nous disant : « il faut vendre le terrain pour la raser y faire un immeuble, sans quoi on ne pourra pas rénover le Château des Baumes ». On s'est opposé au projet immobilier, il n'a pas eu lieu et on a quand même réussi à rénover le Château des Baumes. Il a coûté bien plus cher que ce que coûterait aujourd'hui la mairie à rénover.

Au bout d'un moment, vos grands copains et copines, Renaud Muselier et Martine Vassal dont vous nous dites tous les jours « je peux les appeler, ils me donnent des sous »... Que faut-il pour trouver 4 M€ quand on est capable d'en trouver 40 pour le théâtre, 27 pour la médiathèque et 6 ou 7 M€ pour l'équipement sportif que l'on va faire avec la base ? On y arrive, quand on veut.

La question n'est pas le projet que l'on va mettre dedans. Coworking, coliving, si vous voulez. Franchement, sur le sujet, je ne suis pas fermé. Je ne suis vraiment pas fermé. La problématique est que d'abord vous n'avez aucune légitimité politique à faire cela – cela n'était pas dans votre programme et vous ne pouvez pas décider seul, de votre chef, du destin d'un patrimoine comme celui-là. Il faut un minimum concerter les gens. Vous n'avez

même pas eu le minimum syndical de politesse de prévenir les associations qui sont dedans qu'elles vont devoir partir ; elles l'ont appris dans la presse. C'est la première étape.

La deuxième étape est la propriété et la maîtrise de notre patrimoine. On peut tout à fait rénover ce patrimoine. Encore une fois, on a été capable de le faire pour le Château des Baumes, sans avoir à céder la propriété à une foncière immobilière. On nous explique dans la presse que cela va rester un peu... Non, non, cela ne va pas rester dans le patrimoine de la mairie. La délibération que l'on vote et que vous venez de lire entièrement – je vous en remercie – est très claire. C'est une Société d'économie mixte qui va devenir propriétaire. Elle en fera ce qu'elle en veut. Si elle fait le projet de coworking et que, demain, elle veut vendre le projet, la seule chose à laquelle on a le droit est un droit de préférence pendant dix ans...

M. CASADO. - (*Hors micro inaudible*).

M. PRETOT. - Oui, il faut un motif d'utilité publique. C'est un procès, etc. Si tu veux, on peut s'éviter un procès, juste rester propriétaire et demander des subventions. C'est aussi simple que cela. Une fois que le droit de préférence est tombé au bout de dix ans, la foncière peut vendre à qui elle veut.

M. CASADO. - Non. On a le droit de préemption.

M. PRETOT. - Si. Ce patrimoine est inaliénable. On a le droit de préemption sur toutes les maisons des gens, etc. C'est un procès, c'est un motif d'utilité publique. C'est de la préemption.

M. le Maire. - Laisse-le parler, il ne veut jamais écouter ce qu'on lui dit.

M. PRETOT. - Je ne vois pas pourquoi on est capable de rénover du patrimoine avec de l'argent, avec des subventions que vous arrivez toujours à trouver. Vous nous dites toujours « on arrive à trouver l'argent ». Pourquoi, cela, on est obligé de le brader et de laisser la mainmise à une bureaucratie marseillaise qui va décider à notre place de ce qu'on souhaite pour ce patrimoine historique.

Vous avez pris le temps de lire la délibération, je vous remercie, pendant 5 minutes. Cela reste toujours 5 minutes durant lesquelles vous avez bradé des dizaines et des centaines d'années d'histoire de cette ville, de tous ceux qui s'y sont mariés. Félix Guoin et tous les maires doivent se retourner dans leur tombe en se demandant, mon Dieu, comment un seul type, une seule personne, une seule majorité peut brader cela sans jamais demander l'avis des gens, sans jamais l'avoir même proposé aux élections. Vous n'avez aucune légitimité, il n'y a aucune concertation. C'est un scandale. Il faut retirer ce projet.

M. le Maire. - Bon, je vais vous répondre, rassurez-vous mais, avant, on va faire l'application, puisque vous nous imposez une règle... Monsieur Prétot dépose des amendements.

M. PRETOT. - On veut pouvoir les défendre.

M. le Maire. - Le premier amendement est en liaison avec ce qu'il estime ne pas être une légitimité démocratique. Il invente quand même une façon d'assumer une gouvernance de manière très typique. Toute initiative qui peut être faite post-élection par une équipe légitime n'a pas le droit d'existence parce qu'elle n'a pas été préalablement informée.

M. PRETOT. - Elle n'a pas été élue pour cela.

M. le Maire. - Je pense que c'est un peu grossier.

M. PRETOT.- Vous n'avez pas été élu pour cela.

M. le Maire.- Non parce que, à cette époque-là, nous n'avions pas en connaissance ce dispositif.

M. PRETOT.- Pour de tels projets, vous ne pouvez pas décider tout seul.

M. le Maire.- Par contre, nous avons en connaissance et surtout en volonté de faire un centre-ville le meilleur possible pour arriver à une animation...

M. PRETOT.- Quel résultat !

M. le Maire.- ...ce qui a montré des réussites et des échecs. On essaie d'avoir toujours des attitudes offensives pour essayer de trouver des solutions. Que ce ne soit pas écrit préalablement... Vous devriez faire la liste de toutes les choses qui ont été faites, même si elles n'ont pas été annoncées à l'époque. Et vous n'avez pas, à ce moment-là...

M. BREMAUD.- Les 1 € à la cantine, on n'avait pas été élu pour cela, non plus.

M. le Maire.- À partir de là, je suis désolé, on a le droit d'imposer, avec l'assentiment du vote, toute une série de propositions nouvelles à la population. Voilà. Je propose donc que cet amendement soit rejeté.

M. PRETOT.- Non.

M. le Maire.- Qui vote pour ? On vote contre ?

POUR : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

CONTRE : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTION : 1 voix (GABANOU Grégory)

M. le Maire.- L'amendement est rejeté.

Le deuxième amendement : là aussi, légitimité. Je ne vois pas pourquoi on me le donne deux fois. Légitimité démocratique.

M. PRETOT.- Oui, pour donner des garanties supplémentaires à la commune. Visiblement, vous vous fichez les garanties. Vous donnez cela. On veut pouvoir défendre les amendements.

M. le Maire.- Merci.

M. PRETOT.- De toute façon, on ne vote même pas les amendements en règle.

M. MAYOR.- Excusez-moi, je n'ai pas compris le second amendement.

M. le Maire.- C'est la même chose, mais dit de manière différente. « Ce patrimoine étant aussi symbolique, il appartient au peuple de décider ».

M. PRETOT.- C'est la démocratie à la russe, ça. On peut défendre les amendements aussi.

POUR : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

CONTRE : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTION : 1 voix (GABANOU Grégory)

M. PRETOT. - Oui, même vote pour les amendements que l'on pourrait défendre.

M. le Maire. - L'autre, c'est exactement la même chose.

M. PRETOT. - Non, pas vraiment. Allez, on ne vote pas les amendements.

M. le Maire. - Monsieur, je vais vous répondre quand même. Permettez-moi, tout d'abord, puisque nous sommes toujours à l'écoute des bons conseils que l'on peut donner, surtout lorsque cela s'apparente à un comportement de vie, on essaie toujours de s'améliorer dans la vie, pour être plus sympathique, plus élégant – c'est le terme qu'on emploie aujourd'hui pour dire que nous vous privons d'élégance par facilité, en proposant que M. Blondel dépasse... Vous, vous avez beaucoup d'élégance, Monsieur Planellès, avec votre copain M. Prétot. Bien avant que l'on puisse discuter de quoi que ce soit, vous avez alerté mes médias ; c'est l'élégance. Laissez-moi finir. Vous me faites le procès de l'élégance, alors que vous, vous donnez à satiété votre point de vue, dont on va discuter, sans avoir un retour de la collectivité, sans attendre surtout la tenue du Conseil municipal. Comme élégance, il y a mieux. Surtout, je n'ai pas pas à recevoir de leçons de ce côté-là.

Vous voulez insinuer, troubler l'esprit des gens en leur agitant des éléments de caractère émotionnel. La Ville d'Istres, en faisant ce dispositif, serait tentée – pire, agirait – pour se priver de son patrimoine, avec toute la valeur symbolique et historique que cela peut avoir. Mais lorsqu'on connaît Istres un peu mieux que ce que vous dites, je comprends bien que beaucoup de personnes se soient mariées à l'intérieur, mais sur le côté historique, comme on l'entend généralement, on ne peut pas dire qu'on a un équipement qui brille. Cela ne veut pas dire qu'il faille s'en dessaisir, mais cela n'a pas la même valeur, la connotation que vous voulez lui donner.

Deuxièmement, je trouve surprenant pour vous qui, généralement, faites des reproches sur notre apathie dans le centre-ville, alors que Mmes Suzelle Ayot et Olga Crépet multiplient les actions vis-à-vis des commerçants (des animations, de la proximité avec chacun d'eux) que, lorsqu'on propose quelque chose qui va aller dans le sens de cette animation et de la volonté des commerçants d'avoir un concept qui puisse leur amener du monde, vous puissiez faire machine arrière. Je dirais presque que c'est sans surprise parce que, au-delà des mots que vous employez pour défendre, pour porter l'offensive sur le centre ancien, je n'oublie pas que vous et vos amis avez été particulièrement retors, pour ne pas dire en opposition, sur l'érection du Forum des Carmes. Je ne l'oublie pas.

M. PRETOT. - Nous ne l'oublions pas. Quel forum !

M. le Maire. - Parce que cela a traîné pendant un certain temps. On a perdu des opportunités, et pire on pouvait perdre le projet lui-même.

M. PRETOT. - C'est faux. C'est factuellement et historiquement faux. Je vous le réexpliquerai.

M. le Maire. - Je finis. Ceci pourrait s'arrêter là si on n'avait pas encore mémoire – cela ne remonte pas très loin –, que la résidence Senior a connu exactement le même...

M. PRETOT. - Cela fait combien d'années que le recours est purgé, là-bas ? Pourquoi cela ne sort pas de terre ?

M. le Maire. - Pour tout ce qui est pour créer une dynamique au centre-ville, vous avez les pieds sur les freins.

M. PRETOT.- C'est nous qui l'avions proposé.

M. le Maire.- Je n'ajoute pas, parce qu'on ouvrirait un autre champ de discussion, tout ce qui est fait pour la densité d'habitat au centre ancien, pour créer une population nouvelle et pour créer des flux permanents, sans qu'on ait l'obligation de prendre la voiture pour les commerçants de notre ville. Je trouve cela un peu incohérent que vous puissiez dédaigner, mépriser une proposition intelligente.

Ensuite, ce que je trouve un peu curieux également, c'est votre façon, à chaque fois, de protéger les finances publiques. Quand on a l'occasion de réhabiliter un lieu sans que cela coûte un sou à la commune, vous êtes tout à fait en situation de nous pousser, de nous véhiculer pour chercher des financements, comme s'ils étaient évidents et naturels.

M. PRETOT.- Visiblement, vous en trouvez ailleurs.

M. le Maire.- C'est aller vite en besogne. Je vous signale quand même, Monsieur, que les subventions, même si on peut les acquérir plus facilement que d'autres – je vous remercie de le dire –, sont quand même liées à des champs bien déterminés. Ce type de réhabilitation ne rentre pas dans ce type de subvention.

M. PRETOT.- Comment avons-nous fait pour le Château des Baumes ?

M. le Maire.- Vous pouvez imaginer toujours que vous avez raison, mais à chaque fois, on vous prouve le contraire.

M. PRETOT.- Vous pouvez toujours essayer de mentir ; une vérité est une vérité.

M. le Maire.- Deuxièmement, à partir du moment où il y a un dispositif créé par la Métropole, justement pour arriver, dans le cadre d'une collaboration étroite, d'une symbiose, à faire les mêmes choses à un coût nul pour la collectivité, je ne vois pas pourquoi je priverais la collectivité de cet atout.

Ensuite, chacun peut avoir son idée. Imaginez quelque chose qui est intelligent et qui n'est pas uniquement lié à notre façon de voir les choses. La Ville de Sedan, préfecture : euro symbolique, cession de l'ancien Hôtel de Ville. À la majorité... Non, à l'unanimité !

M. PRETOT.- Super. S'ils se jettent du 5^e étage, je ne vais pas me jeter du 2^e. Pardon, mais...

M. le Maire.- Ville de Montpellier. J'en ai plein.

M. PRETOT.- Si les autres font des conneries, ce n'est pas une raison pour les imiter.

M. le Maire.- Ce ne sont pas des conneries. Ils sont probablement plus intelligents que vous et moi réunis, ces gens-là.

M. PRETOT.- *Benchmarking* de mauvaises idées.

M. le Maire.- Montpellier, qui est quand même une ville d'une dimension... J'ai beaucoup de références vis-à-vis de l'ancien maire, qui avait le sens de l'anticipation et qui a créé une ville merveilleuse. Vous avez la notion d'un village, d'un bourg. Vous êtes un maire pour un bourg.

La seule chose qui nous intéresse, c'est de voir comment on peut développer une activité pour le bien-être général du centre-ville à coût zéro. Je peux vous dire que cela,

d'une manière concertative, contrairement à ce que vous dites, avec les gens intéressés par cela, reçoit un écho extraordinaire.

M. PRETOT.- Ah oui, 350 dans la pétition.

M. le Maire.- Vous qui avez voulu alerter les réseaux sociaux, créer le climat d'insurrection, faire en sorte que, devant la mairie, il y ait un rassemblement grandiose. Vous avez pétitionné à hauteur de 330 personnes.

M. PRETOT.- Oui, en moins d'une semaine.

M. le Maire.- Et rassembler 26 personnes

M. PRETOT.- Oui, un dimanche matin en 24 heures.

M. le Maire.- Waterloo, Prétot ! Vous en êtes tellement conscient...

M. PRETOT.- Vous devriez regarder un petit peu la foule.

M. le Maire.- ...que vous êtes vite enlevé de la photo, de peur de montrer la proximité que vous aviez avec les gens qui étaient là.

M. PRETOT.- Bien sûr, voilà, je suis intimidé. J'en tremblais, Monsieur le Maire, j'en étais malade. Vous devriez d'ailleurs regarder le public. Peut-être que c'est un signe que cela intéresse un peu plus les gens que ce que vous dites.

M. le Maire.- Je ne dis pas que cela ne les intéresse pas, mais peut-être qu'ils auront une autre vision avec la vérité des choses.

M. PRETOT.- Vous vendez, vous vendez.

M. le Maire.- Laissez-moi finir.

Aujourd'hui, que pouvez-vous dire aux gens ? « Scandale, on est dépossédé, on nous enlève... »

M. PLANELLES.- C'est exactement cela.

M. le Maire.- Quand les enfants... Vous n'en avez pas, mais vous avez des gens qui en ont certainement. Quand ils envoient leurs enfants au Conservatoire, vous avez l'impression qu'ils ne se sentent pas chez eux ? Le Conservatoire est à Istres, le Conservatoire pour Istres et c'est un équipement métropolitain.

M. PRETOT.- Le Conservatoire, c'est la même chose que l'Hôtel de Ville. Vous avez raison, on met cela sur le même plan. Parlez-moi d'un local à vélos, aussi, en comparaison.

M. le Maire.- Lorsque vous avez l'usine qui a énormément de spectacles pour les Istréens, et pour d'autres aussi, vous avez le sentiment que vous n'êtes pas chez vous ?

M. PRETOT.- Quel est le rapport ? Il n'y a aucun rapport !

M. le Maire.- Le rapport, c'est que vous n'avez pas encore compris quel est l'intérêt de la Métropole pour la ville d'Istres.

M. PRETOT.- Vous digressez pour tourner ne rond.

M. le Maire.- L'intérêt est là. Vous n'avez pas encore compris ce qu'est la Métropole pour la Ville d'Istres.

M. PRETOT.- Vous pensez toujours qu'il n'y a qu'une seule solution aux choses : la vôtre. Il n'y a pas d'autre solution. Vous êtes omniscient.

M. le Maire.- Je vous signale, M. Prétot, pour essayer d'y voir clair dans votre esprit incohérent... Vous m'aviez, à une époque antérieure, conseillé vivement d'avoir recours à l'EPF PACA pour la protection du patrimoine naturel. Aujourd'hui que l'on propose exactement la même chose pour le patrimoine français, là, surtout pas !

M. PRETOT.- Cela n'a rien à voir. Mais ce n'est pas possible de faire des erreurs pareilles ! Ce n'est pas du tout la même chose, l'EPF.

M. le Maire.- C'est exactement la même chose !

M. PLANELLES.- L'EPF est un établissement public et une société d'économie mixte est un organisme privé, qui peut être privatisé.

M. PRETOT.- Comparer l'EPF à une foncière immobilière...

M. PLANELLES.- C'est un établissement public, l'EPF.

M. le Maire.- C'est exactement la même chose.

M. PLANELLES.- Une SEM, si vous enlevez le public, cela devient privé.

M. le Maire.- C'est exactement la même chose. Ce sont deux organismes qui ont de caractère public et qui gèrent pour le compte d'une collectivité, soit en attente, soit en disposition d'action. C'est exactement la même chose.

M. PLANELLES.- Non. Une Société d'économie mixte, ce n'est pas...

M. le Maire.- Peu importe votre avis, on savait très bien, avec la démonstration que vous avez faite ces jours derniers...

M. PRETOT.- Oui, on a compris que, notre avis, vous vous en foutez. Vous vous en foutez de tout, de toute façon.

M. le Maire.- ...que vous n'irez pas dans le sens du bon sens. Libre à vous, libre à vous. Je n'ai pas à juger ce que vous voulez proposer pour ce débat. Je reste sur notre position parce qu'elle est intelligente.

M. PRETOT.- Pas du tout. C'est une folie.

M. le Maire.- Elle est partagée par la Métropole, qui a un autre dispositif plus intelligent que ce que vous pouvez imaginer, avec d'autres communes.

M. PRETOT.- Tout le monde est intelligent. Vous êtes entouré de gens intelligents. La science infuse.

M. le Maire.- ...qui n'ont pas la vision d'un scandale comme vous et qui font que l'on avance.

M. PRETOT.- Vous marchez sur l'eau. Les gens se lèvent quand vous marchez. Vous êtes le Messie. Vous savez tout, vous marchez sur l'eau. Vous chassez les nuages, le soleil arrive.

M. le Maire.- Je crois que la conversation va s'arrêter là.

Je vais donner la parole à M. Mayor qui me l'a demandée. Après, on votera.

(Conversations hors micro.)

M. le Maire.- Je termine : quant à la discussion avec les associations, je suis désolé mais toutes les associations sont aujourd'hui relocalisées.

M. PRETOT.- Elles l'ont toutes découvert dans la presse. Quelle politesse, quelle élégance !

M. le Maire.- Deuxièmement, Monsieur Prétot, si vous aviez eu le courage de venir hier soir

M. PRETOT.- J'étais avec le Préfet, excusez-moi. Cela m'arrive, comme vous.

M. le Maire.- Si vous aviez eu le courage de venir hier soir, vous auriez entendu la satisfaction des gens qui étaient présents, lorsque je leur ai dit où allait être leur nouveau destin. Vous allez avoir une délibération sur le sujet suivant, qui sera aussi l'acte de naissance de la future Maison des associations au centre-ville, et tout le monde sera content.

Monsieur Mayor.

M. MAYOR.- Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, chers collègues, j'ai vu, lu et entendu de nombreuses prises d'opposition suite à l'annonce de cette délibération portant sur l'avenir de l'ancien Hôtel de ville. Plutôt que d'adopter une posture politicienne à l'approche des échéances électorales, j'ai eu la volonté d'analyser le dossier présenté en fait et en droit.

M. PRETOT.- Ah !

M. MAYOR.- Monsieur Prétot, je me permettrai de vous souligner un point : je ne vous ai pas interrompu et je crois que, selon certains principes, nous avons l'habitude d'écouter l'un et l'autre. Si vous avez un commentaire à faire, je vous laisse le faire à la fin de mon propos. Merci à vous de votre silence pendant ma déclaration.

Sur le fond, je dois reconnaître que le projet est ambitieux et novateur, permettant une réhabilitation d'un bien public par la foncière de la Métropole; dans le respect d'un cahier des charges avec des conditions suspensives claires. Finalement, l'objectif, me semble-t-il, est de redonner du lustre à ce lieu emblématique et permettre son utilisation sans défigurer l'extérieur et en ne doutant pas que les associations istréennes qui l'occupent actuellement seront traitées à la hauteur de leur engagement pour notre Ville, sa mémoire, son histoire.

Sur la forme et afin d'éviter à l'avenir de potentielles polémiques stériles, je suggère que, à l'avenir – même si je comprends et peux comprendre l'urgence à diligenter afin de déposer les dossiers nécessaires –, nous échangions en réunion ou commission préalable avec les différentes composantes du Conseil municipal afin de débattre posément de sujets qui pourraient toucher au patrimoine istréen.

Pour le reste, il me tarde dans ce projet de voir, sûrement comme de nombreux Istréens, le résultat de la rénovation et de l'embellissement de notre ancien Hôtel de ville. Je vous remercie.

M. GABANOU.- Je peux prendre la parole ?

M. PRETOT.- Il me tarde de voir combien de temps cela va durer, le coworking.

M. GABANOU.- Je serai un peu plus nuancé que M. Mayor, mais on va rester quand même dans le projet. Le projet qui nous est présenté aujourd'hui, chers collègues, concerne la cession de la Maison des Traditions, de l'ancien Hôtel de ville, à la SEM Immobilier Développement Aix-Marseille-Provence, pour une somme symbolique de 1 € par tènement. Cette opération s'inscrit dans un cadre plus large de revitalisation des centres-villes fragilisés et je comprends la volonté affichée d'y contribuer.

Cependant, comme je l'ai dit en commission de travail municipale, plusieurs points de vigilance me conduisent à m'interroger sur cette délibération :

- 1) un manque de transparence sur les garanties financières et le contrôle public. Si je reconnais la nécessité d'investir dans la rénovation de cet ensemble immobilier, je constate que la vente se fait à un prix largement inférieur à l'estimation domaniale (846 000 € HT). Certes, les travaux prévus sont conséquents, mais je m'interroge sur l'équilibre financier de l'opération et sur les garanties apportées quant à l'utilisation effective des fonds publics mobilisés ;
- 2) un transfert de patrimoine public à une SEM sans cadre de suivi clair. D'après l'analyse des documents, la cession du bâtiment public à la Société d'économie mixte est un choix structurant qui engage durablement la commune. Je regrette l'absence d'une clause de suivi et de contrôle renforcé qui permettrait d'assurer que les engagements de réhabilitation et d'exploitation seront bien respectés sur le long terme ;
- 3) un impact incertain sur la dynamique du centre-ville. Le projet prévoit la création d'un espace coworking et d'un tiers-lieu en coliving, ce qui peut sembler intéressant. Cependant, aucune étude détaillée sur la viabilité économique de ces activités n'a été présentée. La réussite de telles initiatives repose sur une analyse fine des besoins et du potentiel local, et j'aurais souhaité davantage d'éléments pour évaluer leur impact réel sur l'attractivité du centre-ville ;
- 4) un risque de complexité administrative et de délai prolongé. Comme nous l'a dit Mme Ayot tout à l'heure, les conditions suspensives prévues, notamment en matière de déclassement du domaine public et d'obtention des subventions, pourraient retarder la mise en œuvre du projet. Il existe un risque de blocage ou de modifications importantes en cours de route, qui pourrait fragiliser l'aboutissement de l'opération.

En conclusion, je partage la nécessité de redonner un souffle au centre-ville et de valoriser le patrimoine communal, mais je considère que les conditions actuelles de cette cession ne garantissent pas suffisamment les intérêts de la commune et de ses habitants. Même si, sur le papier, le projet est honorable, le manque de concertation – je vais suivre ce que M. Mayor a dit – et de discussion avec les oppositions dans votre prise de décision, Monsieur le Maire, pour cette vente font que, aujourd'hui, par souci de responsabilité et dans l'attente de précisions peut-être supplémentaires, je fais le choix de l'abstention sur cette délibération. Je vous en remercie.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Gabanou.

Si j'arrive – je n'ai pas pris de notes, pardon – à me remémorer ce que vous avez dit, j'ai quand même à chaque fois un élément de réponse. Avec M. Mayor, ce sera plus rapide, non pas que je dénie l'intérêt, mais parce qu'il a posé un problème essentiellement de communication. Sans doute, réellement, bien sûr mais, sans toucher et sans avoir la volonté de circonstances atténuantes, il faut tout de même dire les choses comme elles sont. Le projet doit être déposé à Bruxelles par le biais de la SEM avant le mois d'avril, mais avant tout début avril. Nous avons tout de même une obligation de devoir aller vite, surtout que – et je répondrai à la première question – la notion financière est tout à fait liée à ce montage, puisque 2,4 M€ sont en jeu. La Commission européenne, par ses crédits FEDER, a donné un sentiment positif pour entrer dans le cadre global des projets de la Métropole, à destination de diverses villes, dont la ville d'Istres. Nous allons donc être désignés comme attributaires.

Vous voyez, l'Europe est plus intelligente que nous tous réunis, en tout cas que certains, puisqu'elle nous donne la possibilité d'animer notre centre-ville, presque même malgré certains qui voudraient tout autant, mais qui, finalement, ne trouvent pas les moyens pour y parvenir.

En ce qui concerne la question sur ce qui vous apparaît... D'abord, je voudrais vous dire que je suis un peu étonné – je suis étonné pour certains, pas pour tous – que vous considérez la Métropole comme un élément extérieur, éloigné, quelqu'un que l'on découvre et quelqu'un qui n'est pas dans la ligne de notre vision des choses. Je suis assez étonné parce que, je vais vous dire très simplement, la Métropole, c'est nous. C'est nous. C'est nous, oui. S'il y en a qui ne l'ont pas encore compris, c'est nous. Pour vous garantir, Monsieur Gabanou, même si vous avez raison de dire que ce n'est pas dit de manière très précise, parce que cela n'a pas lieu de l'être... Dans le suivi, vous pensez un seul instant qu'un collaborateur de chez nous ne va pas être mis sur le projet pour un suivi en permanence ? Mais cela a été acté de manière naturelle, parce que la Métropole, c'est nous. On n'a même pas à se poser la question parce que les réunions seront faites avec toutes les parties composantes. Vous n'avez donc aucune inquiétude à avoir là-dessus.

M. PRETOT.- Circulez, il n'y a rien à voir.

M. le Maire.- Je peux vous assurer que les noms des maires seront bien câlinés, seront bien repeints, que la moquette sera remise pour que ceux qui se sont mariés là voient un élément un peu plus agréable de ce qu'ils connaissent aujourd'hui, que les tableaux seront conservés. Vous n'en faites pas.

M. PRETOT.- Jusqu'à quand ? Aucune garantie.

M. le Maire.- C'est la moindre des choses. Je cherche le scandale, mais j'ai du mal à trouver. Si le scandale, c'est l'émergence de l'intelligence, écoutez, je veux bien être chargé de scandale.

M. PRETOT.- Toujours très modeste.

M. le Maire.- M. Prétot y a fait allusion : les garanties, quelles garanties ? Les garanties, on vous assure déjà 10 à 30 ans. Monsieur CASADO, à juste titre, mais M. Prétot ne veut pas l'entendre, cela ! Dans tous les cas de figure, il y a un périmètre de péremption...

M. PRETOT.- De « péremption » ? Ce sont les yaourts, la péremption.

M. le Maire.- ...que la commune a fixé pour qu'elle puisse reprendre ce qu'elle veut au moment où elle veut. Ne dites pas qu'il n'y a pas ni de garantie...

M. PRETOT.- Alors, pourquoi vous le vendez ?

M. le Maire.- ...ni de certitude. Les choses sont actées dans la loi.

M. PRETOT.- Oui, c'est acté dans la loi : vous vendez, avec aucune garantie.

M. le Maire.- Monsieur, vous avez parlé suffisamment. Maintenant, c'est mon tour.

En dernier lieu, il se trouve qu'il y a quand même des éléments qui arrivent opportunément au bon moment. D'ailleurs, je vous rappelle que, s'il y en a qui découvrent la Foncière, elle est déjà intervenue sur Istres pour les mêmes choses, pas avec le même propriétaire, puisqu'il y en a qui étaient des privés, mais avec la volonté de faire des projets pour la Ville, dans le cadre du centre ancien.

M. PLANELLES.- Ce n'est pas un Hôtel de ville.

M. le Maire.- On les dirige vers d'autres opérations à caractère privé pour nous désenliser de participations financières que l'on a mises dans ces opérations et que l'on aimerait bien récupérer pour les injecter dans d'autres opérations. Eh bien, la foncière est là. Moi, je n'ai aucun problème. Vous, vous avez un problème de confiance, peut-être ; moi, je n'en ai aucun, parce que la Métropole, c'est nous. Si vous n'avez pas cette sensation, cette conviction, c'est la vérité. Nous sommes en train de démontrer que c'est un coup magistral gagnant. Je dis « coup magistral gagnant ». À partir de cela, il va rentrer dans une plénitude d'activités qui sont en train de se faire, enfin ! : la résidence senior, qui va démarrer incessamment sous peu. Enfin !

M. PRETOT.- Il était temps. Depuis le temps qu'il n'y a plus de recours.

M. le Maire.- Après des squats... Laissez-moi finir.

Après des squats, l'équipement qui se trouve face à la Mairie, où il y a le parent associé...

M. PRETOT.- Je suis responsable de la guerre Ukraine, aussi !

M. le Maire.- ...au Forum des Carmes qui va être réalisé...

M. PRETOT.- Le changement climatique, c'est moi.

M. le Maire.- ...parce qu'il y a eu des opérations, tout cela va donner un dynamisme au centre-ville, qui peut-être ne vous siéra pas, mais qui aura au moins...

M. PRETOT.- On voit les résultats en 20 ans !

M. le Maire.- ...le mérite d'essayer d'avancer, chose que vous refusez à chaque fois.

M. PRETOT.- De grâce, arrêtez d'essayer parce que, vraiment, c'est une catastrophe.

M. CASADO.- Le courage...

M. PRETOT.- Tu dis des mensonges. Tu dis des mensonges. Tu sais quoi, fais un procès.

M. le Maire.- Cela suffit, Monsieur Prétot.

M. PRETOT.- On a compris, on a compris.

M. le Maire.- Vous avez parlé. Maintenant, c'est le tour d'autres personnes.

M. PRETOT.- On a compris. Vous voulez être un DGA de la Métropole, vous voulez être le président d'un grand CIQ et moi le maire d'un village. Je préfère encore cela que d'être le président d'un grand CIQ, à qui la Ville confie tout à la Métropole. Vous avez raison, ce sont deux visions différentes.

M. le Maire.- Vous avez le choix entre l'utilité et l'inutilité. Vous avez choisi le deuxième. Parfait.

Mme JOULIA.- C'est là-dessus justement que je veux commencer mon intervention : ce qui concerne la Métropole, puisque tous nos équipements culturels structurants et importants sont de compétence métropolitaine. Il est vrai que, souvent, l'Istréen entre dans un équipement sans trop savoir qui gère réellement, à qui appartiennent les murs, comment c'est géré, etc. S'il est vrai que les moyens de la Métropole permettent, au niveau financier en particulier, d'avoir des programmations intéressantes, il y a un point sur lequel je suis d'accord avec certains d'entre vous, c'est que la Ville et les villes doivent constamment affirmer que cet équipement est à Istres, à Miramas ou à Aubagne en particulier. Sur la culture, je suis sans arrêt en train de dire « attention, oui, vous mettez beaucoup d'argent, mais cet argent, au départ, c'est le nôtre parce qu'en adhérant à la Métropole, on a amené les budgets, les équipements, nos personnels, etc. » Il faut garder en tête que, quelle que soit l'intercommunalité – c'est la Métropole maintenant –, il y a quelque chose sur lequel on doit travailler en confiance, tout en étant vigilant quand même, parce que, oui, il y a des moments où la Ville n'apparaît plus, ou de manière moins visible, parce que la Métropole a besoin d'affirmer sa position, son existence et son évolution.

J'avais une question sur la deuxième partie, pour Suzelle Ayot. Il s'agit d'une SEM, avec une partie privée et des actionnaires. Il se trouve que je siège. Si mes informations sont bonnes – mais comme cela évolue beaucoup, je préfère poser la question –, la présidence de la SEM... Deux vice-présidents du département siègent, le maire d'Aubagne et M. Didier Réault. Il se trouve que ce sont deux de mes collègues au Département. Nous sommes trois vice-présidents. Je les connais très bien. Même à la Métropole, je pense que les cinq Istréens devraient se déporter de ce vote. Je me déporte et je pense que vous le ferez de la même manière.

M. le Maire.- Oui, mais de toute façon, je rassure la Première adjointe : toutes les délibérations qui concernent l'un d'entre nous sont consignées et...

Mme JOULIA.- Je préfère être très prudente sur ces dossiers.

M. le Maire.- Madame Ayot, vous voulez répondre ?

Mme AYOT.- Oui, je vous remercie. Je profite que Mme Julia ait nommé M. Gazay et je voudrais répondre à M. Gabanou car, au-delà de cette polémique, vous allez dans le fond du sujet. C'est ce qui nous intéresse principalement.

Le travail qui se fait aujourd'hui sur les centres-villes et sur les revitalisations ne concerne pas seulement Istres. On travaille tous de concert. Gérard Gazay, depuis 2014, a mis en place, au niveau de la Métropole, un travail fait avec toutes les villes du département, pour savoir quels étaient les meilleurs moyens, les meilleures façons de développer nos centres-villes, qui sont en souffrance. Quand il est venu pour nous proposer... Bien sûr, on

avait déjà travaillé, on avait évoqué beaucoup de choses, avec Olga Crépet et mon équipe. On avait rencontré la CMA, rencontré de nombreuses personnes qui étaient susceptibles de refaire vivre notre Hôtel de ville, notre maison. On est vraiment dans un développement de toutes ces idées, ces compétences au service des centres-villes. Pour nous, c'était un bon moyen.

Vous vous interrogez sur le coworking et le coliving. Aujourd'hui, je peux vous assurer que toutes les études ont été faites. On ne travaille pas tout seul, vous savez. Vous croyez que l'on travaille tout seul dans notre petit Office du commerce. D'ailleurs, je vous invite à venir et surtout à venir voir le bilan de l'Office du commerce. On travaille beaucoup avec la CMA, avec le pôle économique de la Métropole. Aujourd'hui, on a un vrai besoin. Le Château des Baumes est plein, en termes de coworking. On a, chacun, vraiment une nouvelle façon d'appréhender le travail. C'est donc nécessaire.

Quant au coliving, c'est suite à des rencontres avec les établissements et avec les sportifs de haut niveau. Aujourd'hui, on accueille des jeunes qui ont besoin d'une structure adaptée. C'est un beau projet. C'est un beau projet et on fera en sorte, en coopération, que tout se passe bien. Moi, j'y crois énormément. Je vous remercie, Monsieur Gabanou, d'être allé au-delà de tout cela et de voir l'intérêt général pour le centre-ville.

M. le Maire. - Avant de passer au vote, on vient de me passer une information. Pour répondre à la facilité d'avoir des financements, nous avons, à l'époque, sur le contrat de développement avec le Département, inscrit cette opération de réhabilitation de l'ancien Hôtel de ville, pour 2,5 M€. C'était possible. D'ailleurs, le Château des Baumes était aussi inscrit à une valeur un peu inférieure. Il a été réalisé car c'est l'opération qui a été choisie en premier. Entre-temps, parce qu'il y a des règles de compétence ou de volonté politique différentes, le Département nous a fait savoir que, toujours dans l'optique d'un CDDA, mais amélioré ou du moins transféré, avec une importance mise sur la notion écologique... C'est d'ailleurs pour cela que vous avez beaucoup de dossiers présentés. Ces crédits n'existent plus. C'était à rappeler de manière officielle, parce qu'on a toujours l'impression que, quand on dit les choses, elles ne sont pas vraies. Cela permet de bien comprendre pourquoi on a choisi ce dispositif.

Mesdames et Messieurs, qui vote pour ?

M. PRETÔT. - Si les garanties sont les mêmes que pour la pyramide et la piscine d'été du CEC, je reste inquiet.

Je vote contre, pour une question de dilapider le patrimoine.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTION : 1 voix (GABANOU Grégory)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (JOULIA Nicole)

M. PRETÔT. - Bravo pour l'histoire. C'est beau, très beau.

Intervenant. - Pas de commentaire, cela suffit.

M. PRETÔT. - Je fais les commentaires que je veux. Je suis dans un pays libre. Je ne suis pas encore en Russie. Peut-être que cela démange, mais...

C'est une honte.

21- Acquisition du droit au bail existant sur le local commercial dénommé « Chichi Belli » formant le lot n° 1 de la copropriété existante sur la parcelle cadastrée section CK n° 310, sise 57, boulevard Paul Painlevé

Rapporteur : Mme AYOT

M. le Maire.- On enchaîne bien, la transition peut se faire.

M. PRETOT.- Oui, vous avez vite tourné la page de l'histoire, c'est sûr.

M. le Maire.- Madame Ayot, vous pouvez continuer.

Mme AYOT.- Excusez-moi mais j'en perds mon latin.

M. PRETOT.- On vend l'Hôtel de ville, mais on achète le « Chichi Belli » !

M. PLANELLES.- C'est chouette. Bravo.

(Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- Quel est le projet, derrière ?

M. le Maire.- Je vous l'ai dit tout à l'heure, vous ne m'écoutez pas.

M. PRETOT.- Non, parce que vous ne l'avez pas précisé.

M. le Maire.- Nous allons le réhabiliter pour y mettre la Maison des traditions.

M. PRETOT.- Ah, d'accord. Alors là, on reste propriétaire et on fait les travaux nous-mêmes.

POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

M. PLANELLES.- On s'abstient. On n'a pas de problème avec la Maison des traditions.

22- Linéaire de voirie communale 2025

Rapporteur : M. CASADO *(Lecture du rapport)*

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire.- Merci. À bientôt.

La séance est levée à 11 heures 23.

La Secrétaire de séance,

Nabila BRAHMIA

33



La Présidente de séance,

Nicole JOULIA